SERRALONGUE notre village

Retour 3/3

Mon âme, pale sœur des fleurettes fanées,
Recueille – toi, savoure un peu de ce bonheur ;
Songe au temps enfoui dans l'oubli des années…
Ces lointains souvenirs n'ont-ils pas leur douceur ?

Songe à l'Amour qui vient sous les traits d'une femme
Jeune et si belle, ayant un grand cœur pour t'aimer.
Sur le brasier éteint s'avive une autre flamme,
C'est un être chéri qui vient de l'allumer.

Je veux tout oublier de ma douleur passée,
Je veux vivre la vie jusqu'à mon dernier jour.
O mon âme ! ô mon cœur ! à la source enchantée
Je veux boire, à longs traits, l'ivresse du Retour.

Abdon POGGI

Sommaire

Le mot du Maire 2
Vie municipale.....3
Communications 9
Communication.....10
Vie Associative.....12
Etat civil 15

Le MOT du Maire

Chères amies, chers amis

Le multiple rural est « enfin »terminé. Au début de l'année 2020, Fleur pourra investir les lieux et profiter au maximum des nouvelles installations.

Comme je l'ai dit le 11 novembre, je ne briguerai pas un quatrième mandat. Dix-neuf ans à la tête de la commune me suffisent et il est temps pour moi de passer la main et de quitter la scène.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, vous qui à trois reprises m'avez fait confiance. J'ai vécu de très nombreux moments de joie, de bonheur mais aussi des moments d'angoisse et de tristesse. Je me suis investi essayant de vous apporter un service équitable, juste, serein et intègre toujours pour l'intérêt général.

Je voudrais remercier aussi les adjoints, les conseillères et conseillers municipaux des trois mandats qui m'ont soutenu, épaulé, aidé, contesté et au final avec qui nous avons, à la majorité, voté tous les projets qui ont fait avancer notre commune. Ils ont œuvré sincèrement, sans arrière-pensée aucune et chacun à leur niveau, pour le bon fonctionnement du conseil municipal, et représenté efficacement la commune dans les différentes commissions.

Je n'oublie pas le personnel municipal qui est remarquable, disponible et efficace. C'est aussi grâce à eux que nous bénéficions « encore » d'une école, classe unique avec la maternelle et la cantine, d'une agence postale ouverte tous les matins et d'une bibliothèque médiathèque, d'un secrétariat performant qui vous accueille, vous conseille et vous aide dans vos démarches, et des services techniques qui outre leurs tâches journalières sont restés disponibles sept jours sur sept pour intervenir sur les réseaux ou lors des intempéries.

Un grand merci aussi à toutes les associations du village qui animent pendant toute l'année le village. Ne changez rien, ne baissez pas les bras et continuez. Je vous souhaite bonne chance.

Depuis 2001 la vie communale a changé, nous avons (de force) intégré la Communauté des Communes du Haut- Vallespir en transférant la taxe professionnelle et les ordures ménagères. Nous avons perdu petit à petit les gendarmeries, la trésorerie de Prat de Mollo et nous sommes obligés de construire des maisons de santé pour combler le désert médical. Ces réformes impactent la ruralité et m'inquiètent. Cependant il faut positiver en 2018 et 2019, vingt-trois résidences secondaires de la commune ont été vendues, trois sont devenues des résidences principales et parmi elles un mas.

En conclusion je quitte la vie publique, je reste président de l'Association de Sauvegarde du Château et des Tours de Cabrenç, et la future liste pourra compter sur mon soutien indéfectible pour lui assurer la transmission dans les nombreux domaines que j'ai pu pratiquer avec dévouement durant toutes ces années.

Dès à présent je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une bonne santé et une bonne et heureuse année 2020.

Jean-Marie BOSCH
Maire de Serralongue

59eme réunion du conseil municipal du vendredi 12 juillet 2019 :

1. Mise à disposition d'un agent municipal avec la commune de Lamanère (délibération),
Mr Le Maire informe le conseil municipal que l'agent communal Jordan FIGA a manifesté la volonté d'être muté sur la commune de Lamanère. Madame Le Maire de Lamanère propose que cet agent soit dans un premier temps mis à disposition de la commune de Lamanère. Le conseil municipal valide la mise à disposition du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020.
Délibération : vote POUR à l'unanimité.

2. Adoption du RPQS 2018 sur l'eau et l'assainissement (délibération),
Le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.
Mr Le Maire présente le RPQS 2018 pour approbation par le conseil municipal.
Délibération : vote POUR à l'unanimité.

3. Motion de soutien « Solidaire finance publique 66 » (délibération),
Le conseil municipal délibère pour la motion de soutien à « Solidaire finance publique 66 » contre la fermeture des trésoreries.
Délibération : vote POUR à l'unanimité.

4. Venue de Mr Le Préfet à Falgos,
La visite de Mr Le Préfet au golf de Falgos s'est très bien passée.

5. PLU points particuliers,
Les points vus au dernier conseil ont été abordés avec Archiconcept. Pour la question des façades en pierre, au moment des dépôts de demande de construction ou de rénovation, chaque dossier sera étudié. Certains membres du conseil municipal ne trouvent pas cette réponse suffisante. Pour la section UE, le conseil municipal demande à ce que soit encadré de la même façon que sur la zone A et la zone N.
Le 4 juillet, la CCHV (Communauté des Communes du Haut Vallespir) a voté le PLU et l'a envoyé à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

60ème réunion du conseil municipal du vendredi 06 septembre 2019:

En préambule, Jean-Marie BOSCH a félicité le comité des Fêtes pour la bonne organisation des festivités au cours de cette période estivale malgré quelques petits dérapages sans vraiment de gravité. Il signale également que durant cette période, l'éclairage du terrain de pétanque restait allumé souvent toute la nuit.

1 – Motion contre la fermeture de la trésorerie d'Arles sur Tech / Délibération
Le Conseil Municipal se prononce contre la fermeture de la trésorerie d'Arles sur Tech, adopte la motion et autorise Mr le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre cette décision.
Vote POUR à l'unanimité

2 – Motion relative au projet de diminution des ressources des chambres d'agriculture / Délibération
Le conseil municipal refuse toute réduction des moyens d'intervention et d'actions des chambres d'agriculture auprès des agriculteurs, des forestiers et des territoires ruraux car des coupes budgétaires iraient à l'encontre de l'efficacité, de la proximité, de l'accompagnement des entreprises agricole et des territoires .
Considérant que la réduction prévue par le gouvernement serait progressive pour atteindre 19 % en 2022 et que cette baisse annoncée représenterait sur 3 ans lissés un montant de 4 77 294 € sur un budget annuel d'environ 2 512 393 € pour la chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales.
Vote POUR à l'unanimité

3 – T.R.C. Acte de prolongation / Délibération
En raison du retard dans les travaux du Multiple Rural, l'assureur AXA demande une prolongation de la T.R.C (Tous Risques Chantier). d'un montant de 756.32 €
Vote POUR à l'unanimité

4 – Avenant n° 1 FIC (fermetures) / Délibération
Concerne la construction et la mise en place de garde – corps de la terrasse du 1er étage : 2 842.00 €
Vote POUR à l'unanimité

5 – Avenant n°1 RAYNAL (électricien) / Délibération
Concerne le raccordement électrique depuis le PDL jusqu'au Multiple Rural : 1 445.00 €
Vote POUR à l'unanimité.

Avenant n°1 CAUSSADIAS (peinture) / Délibération
Concerne la mise en peinture de garde - corps de la terrasse : 264.50 €
Vote POUR à l'unanimité.

6 – Décision modificative n° 3 Archiconcept / manque de crédit – opération 175 / Délibération
Afin de payer la T.V.A de l'opération 175 (révision POS/PLU), il convient de passer les écritures suivantes :
Opération 175 : 11 192 € + 4 780. € = 15 972. €
Opération 176 : 20 000 € - 4 780 € = 15 220. €
Vote POUR à l'unanimité.

7 – Route des Masots – demande de travaux
Suite à une demande des riverains, un devis a été demandé à l'entreprise Vallespir Construction. Des membres du conseil municipal proposent que l'on fasse une demande d'aide au Conseil Départemental au titre des pistes D.F.C.I (Défense de la Foret Contre les Incendies)

8 – Pépinière Départementale
Les plantes et fleurs sont à commander avant le 30 Novembre 2019

9 – Poulailler
Madame Marie De France a fait une demande d'installation d'un poulailler afin d'élever 100 à 150 poules pondeuses. Devant les décisions de l'A.R.S, de la Chambre d'agriculture (refus), de la D.T.T.M. et les avis négatifs des personnes situées dans le périmètre immédiat qui ont répondu à l'enquête de voisinage, l'installation du poulailler a été refusée. Monsieur le Maire propose un terrain communal pour l'installation de cet élevage. Cette proposition a été refusée par la majorité du conseil municipal. (3 voix POUR et 8 voix CONTRE)

61ème réunion du conseil municipal du vendredi 11 octobre 2019:

1. Avenant entreprise Planell Vallespir Construction lot 1 (délibération),
Concernant le projet du multiple rural, des travaux complémentaires sont nécessaires au bon déroulement des travaux. Mr Le Marie présente au conseil municipal la liste des prestations concernées (Accès au jardin, talons maçonnés, etc...).Le conseil municipal doit délibérer pour approuver cet avenant et autoriser Mr Le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier. Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2019. Ils se montent à 3 886,50 euros.
Vote POUR à l'unanimité

2. Avenant entreprise SPF lot 11 (délibération),
Un espace plus grand pour le bar est nécessaire. Les prestations modifiées sont présentées par Mr Le Maire. Elles s'élèvent à un montant de 5591.00 euros. Le conseil municipal approuve l'avenant pour le lot 11 et autorise Mr Le Maire à signer toute les pièces nécessaires à ce dossier.
Vote POUR à l'unanimité

3. Modification des statuts du SYDEEL (délibération),
Mr Le Maire énumère la liste des modifications envisagées dans les statuts du SYDEEL 66 (Syndicat départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan). Le conseil municipal doit délibérer pour approuver la modification de ses statuts.
Vote POUR à l'unanimité

3. Modification des statuts du SYDEEL (délibération),
Mr Le Maire énumère la liste des modifications envisagées dans les statuts du SYDEEL 66 (Syndicat départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan). Le conseil municipal doit délibérer pour approuver la modification de ses statuts.
Vote POUR à l'unanimité

4. Approbation du rapport d'activité 2018 du SPANC (délibération),
Mr Le Maire présente le rapport d'activité 2018 du SPANC. Le conseil municipal doit voter pour approuver ce rapport d'activités.
Vote POUR à l'unanimité

5. Commande de fleurs au conseil départemental
Nadia GUYAUX énumère la liste des plantes à commander au conseil départemental. Le conseil municipal doit délibérer pour valider la commande de cette liste de plantes.
Vote POUR à l'unanimité

6. Point sur le multiple rural :
- Travaux : les travaux avancent bien. Mr Le Maire présente les travaux finalisés. Le matériel de bar et cuisine est commandé. La secrétaire de Mairie envoi les compte rendus de réunion de travaux au fur et à mesure à tous les conseillers.
- Contrat : Richard TENAS et Gérard PIRON sont allés chez le notaire pour faire le point sur le contrat. Nous devrons faire :
    * Un nouveau bail de location-gérance pour le nouveau café
    * Un contrat de prêt à usage gratuit « Commodat » pour le logement du café de la poste avec promesse de bail d'habitation pour un des deux logements du nouveau complexe avec définition de la durée de l'option liée à l'achèvement des travaux de cet appartement (en gros Fleur garde l'avantage d'un logement qu'elle a avec le bail actuel et est prioritaire pour louer un logement du nouveau complexe à définir y compris les modalités -loyer – et elle aura une durée 1 mois ? pour lever ou pas cette option.

Les pièces à préparer pour Maitre DENAMIEL :
• Inventaire valorisé du matériel (nouveau matériel mis à disposition sur la base des factures des sociétés retenues et matériel propriété de la municipalité et récupéré du café actuel)
• Obligations d'entretien et de maintenance du matériel mis à disposition (à voir avec SPF et suivant documentations techniques des fabricants) ; ne pas oublier les hottes aspirantes, la chaudière… et autres installations techniques nécessitant des visites périodiques.
• Documentation sur les Bistros de Pays à fournir
• Plans du futur commerce
• Contrat passé avec ANTARGAZ et notamment voir les clauses d'approvisionnement en gaz et la charge de ce dernier • Caution : on doit définir la nouvelle caution sachant que pour l'actuelle de 1500 € qui a été versée un avoir sera fait et qu'un échelonnement sera envisageable. A voter au prochain conseil
• Fournir rapports bureau de contrôle
• Ne pas oublier dans le bail de définir les règles de pose d'un éventuel poêle par un professionnel et l'entretien des conduits. Idem entretien des gaines de ventilation (cuisine et VMC)
• Contrôle des installations électriques et des moyens de secours (incendie) obligatoires dans les ERP

62ème réunion du conseil municipal du vendredi 8 novembre 2019:

1. Participation financière à l'heure du conte (délibération),
Le conseil municipal doit délibérer suite à la demande de l'Association « Un deux trois lune » qui lit des contes aux enfants de l'école depuis 2 ans. C'est la dernière année qu'ils interviennent car le professeur des écoles n'est pas satisfait. Cette participation est de 100€.
Vote : POUR : 8 – CONTRE : 2

2. Choix du gérant du nouveau multiple rural (délibération),
Si on désigne la gérante avant le 11 novembre 2019 on récupère le fond de compensation de la TVA. Ça ne change rien sur le contrat ou sur l'avenir de la gérance du multiple. Le conseil municipal doit délibérer pour renouveler le contrat de location à Mme Florence SANTONI
Vote POUR à l'unanimité

3. Montant du loyer du multiple rural et montant de la caution (délibération),
Le loyer et la caution du multiple rural doivent être revus suite aux aménagements extérieurs et intérieurs. Le montant du loyer est fixé à 400 euros par mois et le montant de la caution à 4000 euros (la caution antérieure étant inclue dans ce montant) soit 10 fois le loyer comme actuellement.
Vote POUR à l'unanimité

4. Décision modificative n° 2 budget commune (délibération),
La commune a reçu une demande de remboursement de la part du service des impôts pour la somme de 1957,46 euros correspondant au trop perçu de la taxe d'aménagement de Mr et Mme KUBIESA (Case Minore) . Le conseil municipal doit délibérer pour une décision modificative de façon à transférer des fonds à dépenses imprévus.

Chapitre	Intitulé du compte	Crédit budgétisé	Montant transfert	Montant proposé
67/6718	Autres charges exceptionnelle	500€	+ 1 500 €	2 000 €
022	Dépenses imprévues	5 125,39€	- 1 500 €	3 625,39€

Vote POUR à l'unanimité

5. Avenant n°1 lot 5a – Menuiserie intérieure aluminium (délibération),
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'approuver un avenant suite à un point qui a échappé au bureau de contrôle (avis favorable lors de la dépose du permis de construire) et remonté par SOCOTEC aujourd'hui, nous sommes obligés de remplacer la porte prévue déjà achetée et déjà placée par une porte coupe-feu d'un montant de 1698,30€. Sabine QUINTANA conseille de demander à FIC (menuiserie) de faire une reprise pour l'ancienne porte (via un avoir ou un remboursement). Le conseil municipal doit délibérer pour valider l'achat de la nouvelle porte coupe-feu.
Vote POUR à l'unanimité

6. Avenant n°2 Maitrise d'œuvre – Architecte Mr Yeste (délibération),
Mr Yeste demande un rajout de 1980 euros soit plus de 20% que le montant initial prévu. Le conseil municipal demande le report de cette délibération à l'unanimité.

7. Facturation de l'eau 4 ème trimestre 2019 – Calcul au prorata (délibération),
Mr le maire rappelle au conseil municipal que la compétence eau et assainissement sera transféré à la Communauté des Communes du Haut Vallespir le 1 er janvier 2020. Il est donc nécessaire de faire une dernière facturation pour a période allant du 1 er octobre au 31 décembre 2019. Les tarifs des divers forfaits et redevances sont donc calculés au prorata d'un trimestre selon le tableau suivant (qui n'est qu'une prévision mais que nous aurons déjà voté) :

FORFAIT ET REDEVANCE	MONTANT ANNUEL	MONTANT OCTOBRE à DECEMBRE 2019
Forfait entretien branchement	39,73€	9,93€
Forfait entretien réseau	17,66€	4,41€
Location compteur	20,42€	5,10€
Redevance assainissement	1,05€	0,26€
Redevance eau	1,14€	0,28€
Redevance modernisation réseau	0,155€	0,03€
Redevance pollution eau	0,29€	0,07€

Vote POUR à l'unanimité

8. Situation multiple rural (délibération)
Nous avons une plus-value de 3 729,60 euros (111 m2) qui n'était pas prévue par Mr Yeste. Gérard PIRON précise qu'il s'agit d'un défaut de conseil de la part de Mr YESTE. Le conseil municipal délibère pour autoriser à repeindre la façade de façon à ce que soit homogène sur l'ensemble du bâtiment Vote POUR à l'unanimité

9. Situation PLU,
Concernant le plan local d'Urbanisme : le 16 octobre 2019, Mr le Maire a été avec Didier Parayre à la CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers). En conclusion à date favorable sur tout sauf : - Zone 1 AU : chemin de Can Pelat, Nord et Sud - Zone 1 AU : Hameau El Grau - Zone UB : Soula d'en Pagot - Zone UB : Can Guillamou

63ème réunion du conseil municipal du vendredi 12 décembre 2019 :

1 – Rapport de la CLET – Compétence tourisme / Délibération :
Les villes d'Amélie le Bains, Arles sur Tech , Prats de Mollo et Saint Laurent de Cerdans conservent leur Office de Tourisme. Les 10 autres communes dépendent de la CCHV. Pour le volet communication chaque commune devra régler pour Saint Laurent de Cerdans 14 046.00 €, Arles sur Tech 18 000.00 €, Prats de Mollo 16 000.00 € La participation des 10 autres communes sera de 1 000.00 € par commune Le volet publicité sera calculé en fonction de la population DGF. Ces sommes seront prélevées sur les fonds de compensation.
Vote POUR à l'unanimité

2 – Multiple rural avenant Maître d'Œuvre / Délibération :
Le maître d'œuvre à revu à la baisse le précédant avenant à savoir : Monsieur YESTE 1 320.00 € Monsieur BOCA 180.00 € Le conseil municipal après en avoir débattu a délibéré
Vote POUR : 6 – Abstention : 3 – Contre : 2 (manque d'apurement des comptes).

3 – Multiple rural – Avenant lot 13 – peinture, revêtements muraux/ Délibération :
Pour le ré agréage de la façade (111 m² à 28.00 € le m²) soit 3 108.00 €
Vote POUR à l'unanimité

4 – Forêts communales de Serralongue- inscription dans l'assiette et vente des coupes de bois /Délibération :
Le représentent d el'ONF nous informe que les coupes de bois prévues pour 2020 ne sont pas suffisamment rentables et propose de repousser l'opération à 2024 en rajoutant des coupes supplémentaires.
Vote POUR à l'unanimité

5 – Décision modificative budget commune – opération 175 multiple rural / Délibération :

CHAPITRE OPERATION	INTITULE DU COMPTE	CREDIT BUDGETISE	MONTANT TRANSFERT	MONTANR PROPOSE
23/176	Cimetière	15 220.00 €	- 8 200.00 €	7 020.00 €
23 / 167	Multiple rural	506 000.00 €	+ 7 000.00 €	513 000.00 €
2188	Autres immobilisations	4 434.55 €	+ 1 200.00 €	5 634.55 €

Vote POUR à l'unanimité

6 – Décision modificative budget commune – chapitre 65 / Délibération :

CHAPITRE	INTITULE DU COMPTE	CREDIT BUDGETISE	MONTANT TRANSFERT	MONTANT PROPOSE
65	Autres charges de gestion courantes	28 161.00 €	+ 200.00 €	28 361.00 €
011	Charges à caractère général	68 330.00 €	-200.00 €	68 130.00 €

Vote POUR à l'unanimité

7 – Remboursement des travaux du multiple au budget eau et assainissement / Délibération :
A l'occasion des travaux au multiple rural, l'agent de la commune a effectué divers travaux sur le réseau de l'eau et assainissement, il convient donc de rembourser la main d'œuvre effectuée par cet agent soit 70 heures au mois de Septembre pour un montant de 1 362.99 € selon le mode de calcul ci-dessous :
Salaire brut + charges patronales du mois de Septembre = 2 953.23 €
2 953.23 € *70 h/ 151.67 = 1 362.99 €
Vote POUR à l'unanimité

8 – PLU compte-rendu de la réunion chez Monsieur le Préfet

A la suite de la rencontre avec Monsieur le Préfet en date du 3 décembre une demande de recours gracieux a été faite, elle concerne une demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du Code de l'Urbanisme pour les zones suivantes : Zones 1AU Chemin de Can Palat, zone sud : parcelles A524, A 525,A 514, A 693, A 824 pour une surface de 9 800 m² Zone 2AU Can Palat nord Zone UB Can Guillamou : parcelles A 491, A 486 pour une surface de 5 206 m² Un commissaire enquêteur sera présent durant 1 mois. Une réponse définitive concernant le PLU pourrait intervenir fin février 2020.

9 – Permanences des Docteurs DRAGOMIR et RIERA

Ils recherchent un local dans lequel ils pourraient assurer une permanence médicale d'une demi-journée par semaine chacun à tour de rôle. Le logement au dessus du musée avait été proposé. Dans le même temps, une famille avec 4 enfants est aussi intéressée par ce logement pour une location à l'année. Le conseil municipal choisit de donner la priorité à la famille, et demande si un local auprès d'un privé pourrait être trouvé

ET LE PLU, ON EN EST OÙ ?...

C'est la question qu'un certain nombre d'entre vous se posent et, compte tenu de la date depuis laquelle cette opération a été lancée (2017), il est possible aujourd'hui de dire que le nouveau PLU n'aura pas mis trop longtemps : moins de trois ans.

Effectivement, la commune arrive vers la fin de la procédure prévue début 2020. Après le recueil des avis qui avait été ouvert sur un registre en mairie, les remarques ont été prises en compte et des modifications faites sur les zonages. Les différents services de l'état (CDPNAF, DDTM, Préfecture,...) ont analysé le projet et ont exprimé leurs avis à la commune : des blocages sur certaines zones apparaissaient.

Quatre zones étaient concernées : chemin de Can Pelat côtés nord et sud, Can Pagot, Can Guillamou, Le Grau.

La commune a apporté des modifications à son projet, essayant de restreindre le pourcentage d'espace consommé car c'est le principal argument développé par la CDPNAF d'une part et la DDTM d'autre part. Plusieurs allers retours entre ces organismes et la commune ont été nécessaires. Alors que nous pensions avoir répondu à leurs observations, avoir rempli toutes les obligations réglementaires et même fait la démarche auprès du Tribunal Administratif de Montpellier pour la nomination d'un commissaire enquêteur, coup de théâtre venant de la Préfecture durant la deuxième quinzaine de novembre : le PLU est refusé dans l'état actuel !

Aussitôt, le maire a pris contact avec le secrétariat du Préfet pour prendre un rendez-vous avec lui. Le mardi 3 décembre à 11h, accompagné par deux membres du conseil municipal, René Bantoure, Président de la Communauté de Commune, et la représentante du cabinet Archi-Concept, il a rencontré une équipe composée de P. Chopin, Préfet, la représentante du Sous-Préfet de Céret, la Directrice de la DDTM et un de ses collaborateurs. Cette réunion a permis à chacun d'exprimer ses points de vue tant réglementaires pour les services de l'Etat, que sociaux, économiques et personnels pour les défenseurs du projet de la commune. Il a fallu bien sûr faire des concessions, mais c'est le propre de toute négociation : abandon de Can Pagot, restriction sévère sur les propositions de Le Grau. Toutefois, des avancées notables sont à retenir et on peut dire aujourd'hui que le projet « revient de loin ».

En synthèse, les parcelles à Can Guillamou sont acceptées ; pour Can Pelat, les parcelles côté sud du chemin sont validées et celles du côté nord feront l'objet d'un phasage (ouverture à la construction après mise en œuvre du sud).

Afin d'officialiser administrativement ces modifications, le Maire fait une demande de recours gracieux au Préfet qui devrait nous apporter une réponse courant décembre. Enfin, le Commissaire enquêteur devrait venir à Serralongue dans le mois de janvier pour l'ouverture de l'enquête publique.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SYDETOM66-DASRI

Face à la récurrence des **problèmes liés aux DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) que nous rencontrons chaque semaine tant au niveau des contrôles collecte, des M11 mais aussi et surtout au centre de tri, **le syndicat lance une campagne départementale de communication** qui se déroulera tout au long du mois de **novembre 2019**. Chaque jours les agents de collecte mais aussi le personnel de tri à Calce voient défiler sur les tapis de tri nombre de sacs jaunes DASRI provenant de patients en auto-traitement et d'établissements de soins. Ces sacs potentiellement dangereux (présence d'aiguilles, de compresses, gazes et cotons souillés, poches à perfusions) n'ont rien à faire dans la collecte sélective mais doivent suivre une filière spécialisée et être incinérés sur la chaine automatisée de l'UTVE.

Les sacs jaunes DASRI « Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux » sont destinés à collecter les déchets de soins, gants d'examens, pansements, compresses, cotons souillés et à être **incinérés pour des raisons de sécurité.**

Les agents de traitement sont quotidiennement confrontés à cette problématique entraînant des conséquences **sanitaires, psychologiques et économiques** insupportables... Pour éviter de les mettre en danger, ces sacs doivent impérativement être jetés dans **les poubelles d'ordures ménagères** destinées à l'incinération et **en aucun cas dans les bacs jaunes de tri.**
En 2018, la présence **d'aiguilles et de déchets souillés** sur les tapis de tri ont causé à eux seuls **5000 arrêts de la chaine de tri** (48 jours perdus et 200 000 € de pertes d'exploitation) et exposé nos agents à des **risques graves de contamination.**

Cette campagne a pour but de **sensibiliser la population et les professionnels** à cette problématique afin qu'un **changement de pratiques** s'opère dans les meilleurs délais. Elle sera diffusée :

- Dans le journal Catalan du mois de novembre
- Dans l'Indépendant le dimanche 17 novembre
- Sur les panneaux numériques en bords de routes la semaine 48
- Dans le magazine gratuit « en attendant » disponible dans toutes les salles d'attente des professionnels de santé des PO
- Sur Facebook via la page Sydetom66 (+ grosse communauté déchets de France).
- Une émission France Bleue Roussillon y sera également consacrée le Dimanche 17 novembre.

+ d'infos :

Eco minute DASRI > http://www.sydetom66.tv/videos/minute-cologique-sydetom66-dasri-21-95/
Centre de tri > http://www.sydetom66.tv/videos/nouveau-centre-tri-calce-5-61/

ALERTE DASRI

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Campagne de communication

Novembre 2019

EN 2018

5000 arrêts de la chaine de tri
48 jours perdus
200 000€ de pertes d'exploitation.

SYDETOM66
3 Bd de Clairfont
66351 Toulouges
vincent.pujol@sydetom66.com
olivier.roig@sydetom66.com

Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR

Ensemble, préservons notre richesse par le tri sélectif !

Collecte des encombrants sur rendez-vous

* SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONSIGNES DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Comment fonctionne le service de collecte des encombrants ?

-> Sur rendez-vous

Vous devez prendre rendez-vous par téléphone dans votre mairie du lundi au vendredi
Coordonnées des mairies de la Communauté de Communes du Haut Vallespir - Sud Canigó :

AMÉLIE LES BAINS/PALALDA	mairie : 04 68 39 00 24
ARLES SUR TECH	mairie : 04 68 39 12 22
CORSAVY	mairie : 04 68 39 26 51
COUSTOUGES	mairie : 04 68 82 70 59
LA BASTIDE	mairie : 04 68 39 42 81
LAMANÈRE	mairie : 04 68 39 62 52
LE TECH	mairie : 04 68 39 61 37
MONTBOLO	mairie : 04 68 39 09 82
MONTFERRER	mairie : 04 68 39 12 44
PRATS DE MOLLO-LA PRESTE	mairie : 04 68 39 72 11
SAINT LAURENT DE CERDANS	mairie : 04 68 39 50 04
SAINT MARSAL	mairie : 04 68 39 41 14
SERRALONGUE	mairie : 04 68 39 61 34
TAULIS	mairie : 04 68 83 98 92

-> Renseignements obligatoires à fournir

Procédure administrative :

La/le secrétaire de mairie enverra la liste de vos encombrants au secrétariat des Services Techniques 1 semaine avant le ramassage.
Attention ! N'attendez pas la date limite, prenez votre rendez-vous au plus tôt !
Soit 1 à 2 semaines à l'avance pour être collecté.

Lors de votre appel, vous devrez indiquer :

1. **Votre nom ;**
2. **Votre adresse précise (numéro et nom de la rue, quartier si possible, nom de votre commune) ;**
3. **Votre numéro de téléphone fixe ou portable ;**
4. **La liste des encombrants à faire enlever.**

La/Le secrétaire de votre mairie vous fixera la date du rendez-vous pour la collecte de vos encombrants.
La collecte sera effectuée par les agents de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

1. **Les encombrants doivent être sortis sur le trottoir avec le plus d'accessibilité possible.**
2. **Pas de collecte sur les chemins privés, cours privées ou à l'intérieur des habitations.**
3. **Les objets encombrants déposés sur la voie publique et n'ayant pas fait l'objet d'un rendez-vous par leur propriétaire ne seront pas collectés.**

Comment sont collectés vos encombrants ?

L'usager doit présenter les objets encombrants en bordure de voie publique (trottoir) entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de ramassage pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Ils sont collectés à votre porte entre 6h et 12h le jour du RDV.

Limitation :
Les encombrants à collecter sont limités à 6 par RDV et par foyer.

Un service de collecte des encombrants : pour qui ?

La collecte des encombrants concerne l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, quel que soit leur type d'habitat, à l'exception des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI…etc.)

Une collecte : quels objets ?

Entrent dans la dénomination « objets encombrants » l'ensemble des objets d'équipement ménagers qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature, ne peuvent être facilement transportés en déchèterie.

Encombrants acceptés : l'ensemble des objets d'équipement ménagers suivants

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques-DEEE (Réfrigérateur, lave-linge, congélateur, appareil de cuisson, TV, Vidéo, matériels informatiques …etc.)
- Les équipements de loisirs (transat, balancelle, vélos…etc.)
- La literie (lit, lit pliant, matelas, canapés, sommiers, longs rouleaux de moquette… etc.)
- Le mobilier (fauteuil, buffet, armoire, commode, meuble bas, meuble TV, meuble à chaussure, bibliothèque, bureau, table, chaise, tabouret, etc.)

Bon à savoir !
Les distributeurs d'équipements ménagers électriques doivent proposer une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 », c'est-à-dire reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf : la reprise de l'appareil usagé doit être effectuée gratuitement sur le lieu de vente ou de livraison.

Encombrants refusés

- Les volets, portes, fenêtres métalliques ou en bois
- Les gravats, déblais, décombres, plâtres ou débris issus de travaux de particuliers ou des entreprises et administrations et tous déchets provenant de travaux de démolition (Bois, gravats ou ferraille)
- Les déchets fermentescibles (ordures ménagères, déchets verts, branchages…etc.)
- Les éléments de faïence (sanitaires, éviers, WC, lavabos…etc.)
- Les déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, piles, batteries, solvants et produits chimiques, acides, produits phytosanitaires, carcasses et pièces de véhicule, etc.)
- Les pneumatiques
- Les cuves à fuel, les chaudières et chauffe-eau non électrique
- Les tôles en fibrociment (amiante)
- Les bouteilles de gaz
- Les encombrants des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI, etc.)
- Et tous les « petits » objets d'équipement ménagers facilement transportable

EN CAS D'INFRACTION AU RÈGLEMENT…

Lorsque des déchets sont abandonnés, l'autorité municipale pourra procéder à une mise en demeure du ou des responsables.

Le délai de réalisation imparti dans la mise en demeure tiendra compte du volume du dépôt des déchets à enlever, du nettoiement de la surface salie et de la remise en état de la voirie, en application de la règlementation en vigueur. Ce délai ne pourra, en tout état de cause, être supérieur à 12 heures à compter de la mise en demeure.

En cas de refus du responsable de procéder ou de faire procéder dans les délais impartis par la mise en demeure, il sera procédé à l'enlèvement d'office des déchets et du nettoiement des salissures aux frais du ou des responsables du dépôt des déchets, en plus des sanctions pénales applicables à ces infractions et de l'action civile exercée en réparation des préjudices directs ou indirect portés aux intérêts collectifs.

Dans le cas de dépôts ou de salissures présentant un danger grave pour la sécurité ou la salubrité publique, le maire pourra ordonner d'office et immédiatement l'enlèvement des déchets aux frais du responsable.

Pour tout renseignement sur la collecte, n'hésitez pas à contacter :

Communauté de Communes du Haut Vallespir
Secrétariat des Services Techniques : +33 (0)9 67 18 73 38
Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30
www.haut-vallespir.fr

Date de Passage des encombrants Serralongue :

Vous trouverez ci-dessous les dates de ramassage des encombrants pour les villages de Prats de Mollo -La Preste, Le Tech, Serralongue, Lamanère et Montferrer :

- Mercredi 08 JANVIER 2020
- Mercredi 05 FEVRIER 2020
- Mercredi 04 MARS 2020
- Mercredi 08 AVRIL 2020
- Mercredi 13 MAI 2020
- Mercredi 10 JUIN 2020
- Mercredi 08 JUILLET 2020
- Mercredi 05 AOUT 2020
- Mercredi 09 SEPTEMBRE 2020
- Mercredi 07 OCTOBRE 2020
- Mercredi 04 NOVEMBRE 2020
- Mercredi 09 DECEMBRE 2020

L'enlèvement des encombrants s'effectue en appelant au plus tôt le secrétariat de la Mairie. Les encombrants à collecter sont limités à 6 par foyer et par collecte. Il est demandé de sortir les encombrants entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de ramassage pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Les encombrants doivent être déposés sur le trottoir de la voie publique, sans gêner les piétons ni la circulation et accessible au camion de ramassage. Aucune collecte ne sera effectuée sur une voie privée.

Parallèlement à ce service et suivant le secteur dans lequel vous habitez, vous pouvez déposer directement vos déchets dans les déchèteries de l'Alzine Rodone à Arles Sur Tech, de Riuros à Saint Laurent de Cerdans ou de La Pouillangarde à Prats de Mollo. **Un badge d'accès aux 3 déchèteries est désormais obligatoire pour tous les usagers de la CCHV. Pour obtenir ce badge, il faut récupérer un formulaire vierge qui est disponible** :

- A la Mairie
- Dans les 3 déchèteries de la Communauté de Communes du Haut Vallespir
- A l'accueil de la CCHV – 8 Bd du Riuferrer – 66150 ARLES SUR TECH
- sous format informatique à imprimer à l'adresse https://www.haut-vallespir.fr/services-publics/valorisation-des-dechets/decheteries/

Le dossier complet (formulaire et justificatifs demandés) devra être rapporté en mairie par les particuliers et les professionnels. La récupération du badge se fait également en mairie.

HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES

⇨ ALZINE RODONE - ARLES SUR TECH :
Ouvert du Lundi au Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Téléphone : 04.68.39.01.69

⇨ LA POUILLANGARDE - PRATS DE MOLLO :
Ouvert Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Téléphone : 04.68.37.12.42

⇨ RIUROS - SAINT LAURENT DE CERDANS :
Ouvert Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Téléphone : 04.68.87.39.80

⇨ Déchèteries fermées les jours fériés

Association de Sauvegarde du château et des Tours de Cabrenç :

L'éclairage nocturne de retour sur la tour à signaux.
Inaugurée en juillet 2012 avec la participation de Christian Bourquin et Hermeline Malherbe, l'illumination avec alimentation par panneaux solaires a fonctionné durant six ans.
Depuis plusieurs mois plus aucune lueur nocturne depuis Cabrenç, le président de l'ASCTC, a mobilisé quelques bénévoles pour essayer de trouver la panne sur le réseau (vérification des panneaux, des batteries, des ampoules, de l'appareillage de régulation). Dans un premier temps c'est le régulateur qui a été changé, puis les batteries et dernière surprise et qui est certainement la cause de l'enchaînement de pannes, un mulot avait grignoté les câbles d'alimentation dans un coffret de projecteur et avait mis l'installation en court-circuit. Trois des quatre projecteurs au sol et un luminaire du haut de la tour sont depuis début septembre en service, dans les prochains jours le tout sera fonctionnel avec un éclairage à « Led » sur la partie haute. Merci à l'électricien bénévole qui a réussi à remettre l'installation en fonctionnement pour que Cabrenç retrouve son rayonnement nocturne sur le Vallespir.

Dernièrement l'entreprise "Vallespir Construction" titulaire du marché de réhabilitation de la courtine de la tour médiane de Cabrenç avait mandaté la société "Héli-Béarn" pour l'approsionnement du chantier. Pas moins de 14 rotations d'un hélicoptère de type "Ecureuil" ont été nécessaires pour amener les divers matériaux (sable, ciment, pierres et eau) à pied d'oeuvre depuis le dépôt situé au mas de Cabrenç.
Le financement des 16 673 € H.T. de travaux comprend 6 942 € du POCTEFA (Programme de coopération transfrontalière Espagne, France, Andorre), 5 331 € de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) , 1 665 € du Conseil Régional et 2735 € + TVA d'autofinancement.

Une semaine plus tard la courtine était restaurée. La porte avait retrouvé sa place et sa largeur, le seuil était dallé, (côté droit) l'archère a été reconstruite, (côté gauche) le coin de muraille était rehaussé, une archère a été construite et l'autre a été bloquée. Le haut de la muraille a été cimenté empêchant ainsi les infiltrations des eaux de pluie et surtout les chutes de pierres.
Depuis plus de trente ans, l'ASCTC (Association de Sauvegarde du Château et des tours de Cabrenç), poursuit ses efforts, afin de préserver ce site remarquable.

Avant travaux

Après travaux

Bravo à toutes les associations :

Le Multiple rural :

Le trophée Massarotto récompense la commune pour son projet social de Multiple rural.

Pour cette édition du bulletin municipal, nous avons choisi en photo de page de garde la remise du trophée Massarotto qui récompense la commune pour son projet social de Multiple rural.
Lors du 62e congrès départemental de l'association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales, qui s'est tenu à Prades et à Vinça samedi 19 octobre, la commune de Serralongue a été récompensée par la remise du premier prix du trophée Gino Massarotto (directeur de l'Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales de 1989 à 1999).
Pour être éligible, il fallait que la commune présente un projet qui favorise le renforcement du lien social, du lien intergénérationnel, l'intégration des handicapés dans la vie communale et la culture dans le village.

La commune a présenté la réalisation du "multiple rural, lieu de vie et de solidarité". Elle a été classée première par les membres du jury devant : Espira-de-l'Agly (réalisation d'une halle commerçante couverte au cœur de ville), Perpignan (100 ans de la grande Guerre à travers une pièce de théâtre), Port-Vendres (actions permettant le lien social auprès des personnes âgées autonomes ou dépendantes en difficulté), Prades (micro-trottoir : les jeunes du Conflent à la rencontre des commerçants de la ville de Prades et Échanges de service), Sansa (activités culturelles et artisanales) et Toulouges (création de locaux d'accueil d'une activité d'enseignement externalisée de l'institut médico-éducatif Les peupliers, au sein de l'école élémentaire Jean-Jaurès).
Outre le trophée Gino Massarotto, qui lui a été remis par Jean Casteix, maire de Prades, le maire Jean Marie BOSCH recevait un chèque de 2 000 €, des mains de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État aux Armées.

Fleur visite le nouveau multiple rural :

Quelle joie de voir ce beau sourire aux lèvres de Fleur derrière son nouveau bar !! Ca y est la pompe à bière est installée. ☺
Reste à venir tous les autres éléments pour une ouverture imminente et tant attendue.
C'est avec une certaine émotion que les anciens serralonguais vont vivre la réouverture de l'ancien lieu de vie du village : le Café Delos racheté par la commune. Les travaux sont en cours de finalisation et Mr Le Maire a annoncé l'Inauguration du multiple rural pour le Vendredi 17 janvier 2020.

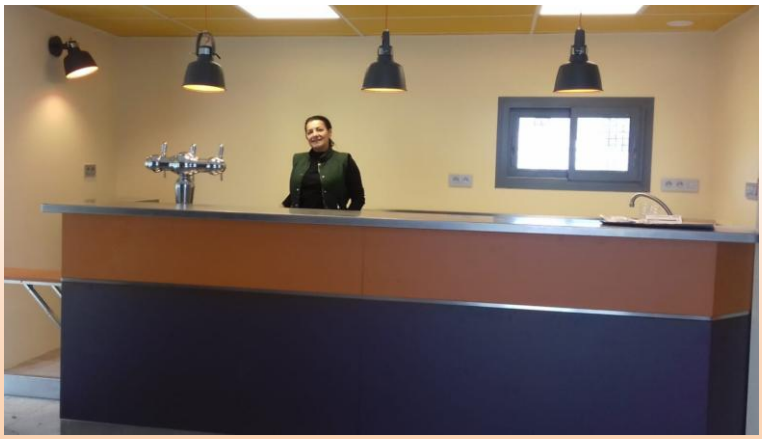

Le chantier a été lancé au printemps 2019 avec des entreprises essentiellement locales. Après démolition de la toiture, la reprise des murs en surélévation, une dizaine d'entreprises se sont mobilisées sur ce chantier. Le multiple comprend une salle pour les repas (environ 40 couverts), un lieu d'accueil avec bar et un coin épicerie proposant différents produits de première nécessité mais aussi des produits locaux, le pain et le journal. Le jardin et la terrasse attenante offrent de nombreuses possibilités pour organiser des moments conviviaux ou profiter de l'air serralonguais avec vue sur le massif du Canigou.
Outre le fait que le multiple soit un lieu de vie, de rencontre et de développement social, il devient également un commerce de proximité nécessaire en milieu rural.
Nous souhaitons plein de bonnes choses à Fleur dans ce nouveau lieu qu'elle saura sans aucun doute faire vivre et développer.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Gabin est né le 19 février 2019 au foyer de Marie et Romain LEROUGE. Félicitations aux parents, aux grand parents Christine et Vincent DUBOIS et aux arrières grand mères Solange DUBOIS et Odette GAVALDA.

Soren est né le 27 septembre 2019 au plus grand bonheur de ses parents Anouk LANDY et Goulwen SCHILTZ mais aussi de ses 2 grands frères Elio et Orso. Félicitations aux parents, ainsi qu'aux grand- parents Flore et Lionel LANDY.

Iris, au foyer de Floriane ARABIA et Nicolas ALVERNI. Félicitations aux Grand- parents Myriam et Tony ARABIA et à l'arrière grand-mère Rose-Marie HARMEL.

En ce second semestre 2019, nous a quitté :
Jean Pierre LAVIOSE
Toutes nos condoléances à la famille

Elections municipales :

Il sera possible de s'inscrire pour les élections jusqu'au 7 février 2020 soit en mairie soit sur le site du REU (Répertoire Electoral Unique)

..... Et voila, c'est mon dernier bulletin municipal.

Elue depuis 2001, c'est en 2008 que j'ai repris la rédaction des bulletins municipaux.

C'est cette même année que j'ai proposé de rédiger le compte rendu de conseil municipal pour affichage dès le lundi à la Mairie à l'attention des citoyens Serralonguais.

En 2001, j'ai créé le site internet de Serralongue puis l'ai modernisé en 2008 : www.serralongue.fr Cette nouvelle version m'a permise de franchir une étape supplémentaire en termes de communication en mettant à disposition des serralonguais « expatriés » les bulletins municipaux et les comptes rendu de conseil (entre autres Informations) sous format électronique.

Après 19 ans d'investissements personnels pour la commune de Serralongue, je laisse la place à la nouvelle génération de conseillers municipaux. A l'heure qu'il est, je ne sais pas qui sera en charge de la rédaction des prochains bulletins municipaux.

Je tiens à remercier très sincèrement mes fidèles relecteurs : Claude BOSCH, Jean Pierre JUANOLE, Richard TENAS et bien sûr Jean Marie BOSCH.

J'ai une tendre pensée pour mon papa Jeannot QUINTANA qui était un passionné de Serralongue et qui m'a toujours transmis sa ferveur pour ce beau village. J'ai effectué ses 19 ans avec lui, dans son sillage, en faisant du mieux que je pouvais en sa mémoire.

Je pense également à tous ces « anciens » qui ont fait le cœur et la vie du village et souhaite que la solidarité et les festivités perdurent encore pour de nombreuses années.

Très affectueusement

Sabine QUINTANA

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers municipaux,

Le Personnel communal,

De **Serralongue**

Vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

Vœux de la municipalité :

Dimanche 12 janvier 2020

à la Salle Polyvalente à 15h00